

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9090**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Chargé de production de projets artistiques

Nouvel intitulé : Chargé de production de projets artistiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
LA NACRE - Rhône Alpes	DIRECTEUR (LA NACRE)

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de production de projets artistiques aide à la décision sur le processus de montage du projet artistique dans le spectacle vivant Pilotage général des ressources humaines, financières, techniques et logistiques

Les capacités attestées sont :

- Asseoir une crédibilité professionnelle en cultivant ses connaissances artistiques, en affirmant son positionnement, en s'engageant avec un sens critique dans les projets accompagnés
- Situer un projet de création dans son contexte et en déterminer les conditions artistiques et économiques de réalisation
- Agréger les ressources humaines adéquates à la réalisation optimum du projet
- Construire, suivre, ajuster toutes les procédures et les outils utiles au processus de production
- Communiquer, promouvoir, commercialiser pour rendre visible, lisible, partageable le projet artistique
- Elaborer et suivre le budget d'une production pour assurer sa viabilité et amorcer la création d'un prochain projet
- Gérer les ressources techniques et logistiques pour faciliter le travail artistique
- Concevoir et mettre en œuvre une co-production ou une tournée en Europe ou plus largement à l'international pour développer les partenariats et les possibilités d'exploitation du spectacle
- Produire et de distribuer des produits audio-visuels liés au spectacle vivant -disque, captation télévisuelle, DVD

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

art - culture -spectacle vivant-musique-théâtre-danse-cirque-arts de la rue

Chargé de production-Chargé de diffusion

Attaché de production

Attaché de diffusion

Administrateur de production

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1) Après formation : Les modalités des évaluations se composent de deux blocs d'épreuves :

Epreuves écrites :

- Epreuve juridique
- Epreuve de gestion

Epreuve portant sur la présentation du dossier de synthèse et entretien avec le jury.

La certification est obtenue si la moyenne de chaque bloc est égale ou supérieure à 10/20

2) En VAE :

Après recevabilité, le candidat doit élaborer un dossier décrivant ses activités. Il est convoqué à un entretien avec le Jury.

La validation peut être globale ou partielle par bloc d'activité :

- La détermination des conditions artistiques, économiques et organisationnelles du projet artistique, avec le positionnement choisi, une contextualisation esthétique et partenariales, un phasage des processus liés à la production et la diffusion
- L'élaboration d'un cadre, de supports et documents juridiques en référence à la législation, réglementation ou coutume
- La construction et au suivi d'un budget de production et de diffusion

Et au choix :

- Capacités à conduire une action ou un projet à l'échelle européenne ou internationale : aspects méthodologiques essentiellement
- Capacités à piloter la réalisation d'un support audiovisuel lié au spectacle vivant : aspects juridiques et budgétaires essentiellement

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/NI/N		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : Membre de la direction de la NACRe +2 à 4 personnes dont toujours 2 professionnels extérieurs à la structure
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Président : Membre de la direction de la NACRe +2 à 4 personnes dont toujours 2 professionnels extérieurs à la structure (parité employeur, salarié)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau III, sous l'intitulé Chargé de production de projets artistiques avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

environ 10 certifiés par an

formation@la-nacre.org

Autres sources d'information :

<http://www.la-nacre.org>

Lieu(x) de certification :

50 cours de la République 69100 VILLEURBANNE

Tél : 04 78 39 01 05

Fax : 04 78 28 98 22

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

la NACRe - FPC - 8, rue du Griffon 69001 Lyon

Historique de la certification :

Certification suivante : Chargé de production de projets artistiques